



Déclaration liminaire
commune aux CAPL de
recours CREP 2018



Évreux, le 21 juin 2018

Monsieur le président,

Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.

Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

L'entretien est un dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.

- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ?

Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son refus de toute forme de contractualisation des fonctions, son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière, et revendique une carrière linéaire sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle.

Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profils croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Force est de constater que de moins en moins de recours auprès de l'autorité hiérarchique et de la CAP Locale sont formulés. Est-ce à dire que les agents sont majoritairement satisfaits ? Nous ne le croyons pas.

C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques demande la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage et ne renforce nullement les droits des agents.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents doivent être traités à l'identique quels que soit leur service d'affectation.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées.

En ouverture de séance, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer le nombre de recours hiérarchiques formulés auprès de l'autorité compétente et la nature des décisions prises.

Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAPL.